

Appel à projets graphiques

**Création du visuel de
la Saison culturelle
France-Maroc 2018**

**illustrant le thème :
« Un monde ouvert »**

**Date limite de candidature
dimanche 7 janvier 2018**

Plus d'informations sur if-maroc.org



CRÉATION DU VISUEL DE LA SAISON CULTURELLE FRANCE-MAROC 2018, ILLUSTRANT LE THÈME « UN MONDE OUVERT »

Appel à projets réservé aux personnes majeures et résidant au Maroc.

Date limite de candidature : jeudi 4 janvier 2018

Présentation

Lancée en 2011, la Saison culturelle France-Maroc réunit chaque année 350 000 spectateurs et propose 30 événements majeurs dans le réseau des 12 sites de l'Institut français du Maroc. Fenêtre sur la création contemporaine française, reflet des échanges artistiques franco-marocains, elle se décline chaque année autour d'un thème (« Changer de dimension » en 2016, « Réinventer la cité » en 2017, « Un Monde ouvert » en 2018) et présente :

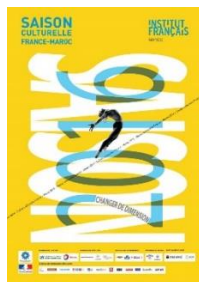
- des événements phares comme l'exposition Picasso en 2017, en collaboration avec la Fondation Nationale des Musées, ou l'opération Patrimoine et art contemporain en 2015, Étonnants Voyageurs en 2014 ;
- des rendez-vous annuels très attendus par le public marocain (les Nuits du Ramadan, la Cigogne Volubile, le FICAM, le Salon International de Tanger des Livres et des Arts) ;
- des tournées des plus grandes signatures artistiques françaises (Le Malade Imaginaire de Michel Didym en 2017, D'après une histoire vraie du chorégraphe Christian Rizzo en 2016, le ballet Preljocaj et la Comédie-Française en 2015...).
- le débat d'idées est aussi un temps fort de la Saison avec la Nuit des Philosophes à Rabat et Casablanca, plusieurs cycles de conférences sur les sujets qui font l'actualité et l'invitation chaque année de 150 auteurs.

Le succès de la Saison et son inscription croissante dans le paysage culturel marocain sont le fruit des précieux partenariats que l'Institut français du Maroc a su tisser avec les grandes institutions et entreprises marocaines comme françaises.

[Téléchargez ici la brochure de la saison culturelle France-Maroc 2017](#)

De la création graphique à sa programmation artistique, l'Institut français du Maroc poursuit sa démarche de valorisation des talents de tous horizons et propose pour la première fois aux artistes majeurs et résidents au Maroc, de créer le visuel de sa prochaine Saison culturelle (ci-après le « **Visuel** »). L'appel à projet est ouvert aux secteurs des arts visuels comprenant : la photographie, l'illustration, le graphisme, le dessin.

Pour avoir une idée de l'esprit des visuels des précédentes saisons, voici ci-dessous les affiches des années précédentes.



Éléments de création

Téléchargez ci-dessous :

[Le Logo de l'Institut français du Maroc en blanc fond bleu](#)

[Le Logo de l'Institut français du Maroc en bleu fond blanc](#)

[Le Logo de l'Institut français du Maroc en blanc sans fond](#)

[La charte graphique de l'Institut français du Maroc](#)

[Le logo de la Saison culturelle France - Maroc](#)

[Les polices de l'Institut français du Maroc \(accès limité, demande d'autorisation nécessaire\)](#)

Orientations graphiques

1. Le thème : le Visuel doit répondre au thème « Un monde ouvert ». Par « monde ouvert », il faut entendre un monde dans lequel l'existence de frontières entre pays n'empêche pas la circulation des hommes, des idées, des biens. Par « monde ouvert », il faut aussi comprendre un monde dans lequel le futur et l'innovation sont valorisés, où les individus disposent d'opportunités, de chances de réussite économique, sociale, politique.
2. Le Visuel doit être élaboré sur le format suivant : 50 x 70 cm, en couleur CMJN, 300 dpi, JPEG / PDF HD
3. Le Visuel doit faire figurer obligatoirement :
 - Le logo Institut français (en téléchargement ci-dessus)
 - La mention Saison culturelle France-Maroc 2018
 - Le sous-titre : "Un Monde ouvert"
 - Le logo de la Saison culturelle France-Maroc (en téléchargement ci-dessus)
 - La police de l'Institut français du Maroc (en téléchargement ci-dessus)
 - Le site internet : if-maroc.org
4. Partenaires : le Visuel doit contenir un espace au bas de page pour y intégrer par la suite les logos de nos partenaires
5. Charte graphique : le Visuel doit respecter les éléments contenus dans la charte graphique en téléchargement ci-dessus
6. Critères de sélection : les propositions sont choisies par le Directeur Général de l'Institut français du Maroc, en comptant sur les critères d'originalité, de composition et de cohérence.

En participant à l'appel à projet, le gagnant s'engage à apporter un travail de finitions supplémentaire sur demande de l'Institut français du Maroc afin d'obtenir le Visuel final.

Comment participer ?

Le candidat doit envoyer :

1. La ou les propositions. Le nombre de créations par participant à l'appel à projet n'est pas limité.
2. Un portfolio de réalisations.
3. Une note d'intention pour chacune des propositions présentant la démarche créative envisagée.
4. La fiche de contact remplie avec l'acceptation du présent règlement dûment signé.

Candidature uniquement par e-mail à l'adresse : communication@institutfrancais-maroc.com

Cette phase de candidature est non-rémunérée.

Le gagnant sera averti au plus tard le 26 janvier 2018, par mail ou téléphone.

Utilisation de la proposition gagnante

Le participant désigné comme gagnant (ci-après le « **Gagnant** ») s'engage à céder, à titre exclusif, à l'Institut français du Maroc les fichiers sources et les droits d'exploitation (reproduction, adaptation, diffusion) portant sur ladite création, contre rémunération telle que prévue au paragraphe ci-dessous.

En conséquence et sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, le gagnant autorise l'Institut français du Maroc, à :

- rééditer et reproduire son œuvre de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, permanente ou temporaire, y compris l'archivage temporaire sous forme électronique ;
- traduire son œuvre ;
- préparer des adaptations, des arrangements ou autres transformations de son œuvre ;
- diffuser son œuvre par tous moyens et sur tout support ;
- communiquer son œuvre au public par câble ou par tout autre moyen.
- importer des exemplaires de son œuvre.

L'Institut français du Maroc s'engage à utiliser ces droits susmentionnés uniquement à des fins de communication et de promotion de la Saison culturelle France-Maroc 2018.

Le Visuel sera la ligne graphique directrice pour promouvoir la Saison culturelle France-Maroc 2018, à travers des supports imprimés et digitaux. Il existera donc de nombreuses déclinaisons exécutées par l'Institut français du Maroc en interne, ce que le Gagnant consent d'ores et déjà.

Durée de la cession et dotation

Les droits patrimoniaux susvisés sont cédés par le Gagnant à l'Institut français du Maroc pour une durée de cinq (5) ans.

La somme allouée pour la commande de la proposition gagnante et la cession des droits patrimoniaux susvisés du Visuel est de dix mille (10.000) dirhams TTC.

Zone de diffusion

A l'occasion de l'événement la communication visuelle imprimée sera principalement diffusée sur le Maroc.

Garanties

Tous les participants garantissent qu'ils n'ont pas inséré dans les créations d'éléments (photographie, marque, etc.) susceptibles de constituer une violation de droits d'un tiers. Ainsi, les participants garantissent l'Institut français du Maroc d'une part contre toute perturbation, réclamation, action judiciaire, plainte, opposition et éviction initiée par tous tiers prétendant qu'une des créations constitue une violation de ses droits et d'autre part contre tout perte, préjudice ou responsabilité liée à l'utilisation de la création. Les participants garantissent également que la création est originale, ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent (hormis les éléments associés à la charte graphique de l'Institut français du Maroc), et que son contenu n'enfreint pas les lois et règlements en vigueur au Maroc, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes mœurs ou à la vie privée.

Autorisation d'utilisation

Le Gagnant de l'appel à projet autorise à titre gracieux l'Institut français du Maroc à utiliser et reproduire son nom et éventuellement celui de son entreprise à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec la Saison culturelle France-Maroc 2018 et le Visuel réalisé par ses soins et ce pour le monde entier.

Propriété intellectuelle de l'Institut français du Maroc

La participation à l'appel à projet ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété quelconque sur les créations, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de l'Institut français du Maroc et de la Saison culturelle France-Maroc 2018, dont certains sont notamment mis à disposition des candidats.

Annulation de l'appel à projet graphique

L'Institut français du Maroc se réserve la possibilité d'interrompre et de déclarer l'appel à projets infructueux dans le cas où le nombre et la qualité des réponses ne correspondraient pas aux attentes.